

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 OCTOBRE 2023

Nombre de
conseillers
En exercice :
27

Présents :
17

Votants :
24

Date de
convocation :
19/10/2023
Date
d'affichage :
19/10/2023

Numéro :
54/2023

Le 26 octobre 2023, à 18h00 heures, le Conseil Municipal de LESCURE D'ALBIGEOIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Élisabeth CLAVERIE, Maire.

Présents : Elisabeth CLAVERIE – Marie LACAN – Gérard TOUREL – Daniel DERRAC – Nelly FACCA – Michel ALBENGE – Bruno BARDES – Françoise CHINCHOLLE – Philippe FOULCHE – Ghislain PELLIEUX – Eric ALBERT – Sylvie CLERGUE – David POUTRAIN – Nathalie JALBY – Claudette ROUQUETTE-BAULES – Maxime FONTANILLE – Bénédicte CATHALAU.

Absents excusés représentés : Bernard DELBRUEL (E.CLAVERIE) – Xavier PETIT (M.ALBENGE) – Huguette DELPY-SOUTADE (M.LACAN) – Thierry MONTBROUSSOUS (D.DERRAC) – Franck GARRIC (G.TOUREL) – Marie-Pierre CAMBON (F.CHINCHOLLE) – Kadour SAMET (N.FACCA).

Absents non excusés non représentés : Stéphanie RAYMOND – Francis SALABERT – Guy INTRAN

Secrétaire de séance : Maxime FONTANILLE

PROGRAMME 2023/2024 DE PLANTATION DE HAIES ET D'ARBRES CHAMPÊTRES AVEC L'APPUI DE L'ASSOCIATION ARBRES ET PAYSAGES TARNAIS

L'association Arbres & Paysages Tarnais au travers de son projet, a pour objectifs de valoriser et promouvoir la haie champêtre et l'arbre hors forêt, leur utilité dans les filières économiques d'un territoire (production de biomasse, plus-values environnementales des entreprises ou collectivités...) et sa biodiversité. Ces différents aspects sont abordés par l'association au travers de missions d'appui aux territoires, d'actions de sensibilisation, d'information et d'accompagnement à la plantation d'essences champêtres favorables à la biodiversité.

La commune souhaite procéder à la plantation de haie et d'arbres champêtres en plantant 100 jeunes plants champêtres.

A cette fin, elle s'est adressée à l'association Arbres & Paysages Tarnais pour établir un partenariat autour d'une mission d'appui pour l'accompagnement au projet de plantation (choix des essences, conseil et préparation des sols, fournitures des plants) et le suivi sur les trois premières années de vie de ces plantations.

Cet accompagnement s'effectue par conventionnement avec l'association permettant au projet de bénéficier d'un soutien financier auprès de : la Région Occitanie, le Conseil départemental du Tarn, la Fédération Départementale des Chasseurs du Tarn.

En contrepartie de ces financements, la collectivité s'engage à conserver le linéaire d'arbres pendant au moins quinze ans.

Le coût de financement de ce projet pour la commune est de 594 € TTC pour 100 plants, adhésion à l'association Arbres & Paysages Tarnais incluse.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Vu le code général des collectivités territoriales notamment son article L 2121-29,
- Vu la convention programme 2023/2024 proposée par l'association Arbres & Paysages Tarnais relative à une mission d'appui pour l'accompagnement à la plantation de haies et d'arbres champêtres,
- Entendu l'exposé ci-dessus,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- **APPROUVE** la convention à conclure avec l'association Arbres & Paysages Tarnais, relative à une mission d'appui pour l'accompagnement à la plantation de haies et d'arbres champêtres, telle qu'elle est jointe à la présente délibération.
- **PRÉCISE** que les crédits sont inscrits au budget 2023.
- **DÉCIDE** d'adhérer à l'association Arbres & Paysages Tarnais pour une année dans le cadre du projet de plantation de haies et d'arbres champêtres.
- **DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour signer tout document nécessaire à la réalisation de ce projet, dont ladite convention.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme au registre.

Le Maire,
Élisabeth CLAVERIE

